MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 27-5-88026 86 ISSN : 0762 042 X

®

Avertissements agricoles

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N° 160 - 20 MAI 1988

- **POMME DE TERRE** : Les traitements anti-mildiou s'imposent
Attention au doryphore

- **PEPINIERES DE CHOUX** : Désinfectez le sol avant le semis

POMME DE TERRE

- MILDIOU

- POMME DE TERRE DE PRIMEUR

Des taches de mildiou sont observées dans de nombreuses parcelles en toutes zones. Des dégâts importants sont déjà enregistrés sur les cultures insuffisamment protégées.

Le maintien d'une protection fongicide est indispensable sur l'ensemble des cultures. Traitez dès que le précédent fongicide arrive en fin d'action ou lorsqu'il a été lessivé par 25 millimètres de pluie.

- Parcelles récoltées dans moins de 15 jours : utilisez un fongicide de contact

- En présence de taches de mildiou : utilisez un fongicide de contact et récoltez dès que possible

- En présence de foyers de mildiou : défanez, traitez avec de la bouillie bordelaise, et récoltez dès que possible.

- POMME DE TERRE DE SEMENCE ET DE CONSERVATION

Maintenez une protection fongicide sur l'ensemble des cultures. Traitez dès que le précédent fongicide arrive en fin d'action ou lorsqu'il a été lessivé par 25 millimètres de pluie.

P 33

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc. 175 F
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

RAPPEL DES DUREES D'ACTION DES FONGICIDES ANTI-MILDIOU

- fongicides de contact : 7 jours (5 ou 6 jours en conditions très favorables à la maladie et à la croissance de la végétation), lessivés par 25 millimètres de pluie.

- fongicides pénétrants : 7 jours (5 ou 6 jours en conditions très favorables) + 2 jours d' "effet rétroactif", soit 7 à 9 jours entre 2 applications avec ce type de produit pour une protection continue.

- fongicides systémiques : 10 jours (6 à 8 jours en conditions très favorables) + 4 jours d' "effet rétroactif", soit 10 à 14 jours entre 2 applications avec ce type de produit pour une protection continue.

La liste des produits a été donnée dans le bulletin du 4 mai.

- DORYPHORE

Observez vos cultures par période ensoleillée. En présence d'insectes, ajoutez au fongicide anti-mildiou un insecticide efficace contre le doryphore.

La lutte contre le doryphore est obligatoire.

PEPINIERES DE CHOUX

- TRAITEMENT DU SOL AVANT SEMIS

Il est indispensable de désinfecter le sol de la pépinière avant semis pour lutter contre les champignons du sol responsables de la **FONTE DES SEMIS** et de l'**ALTERNARIA**, ainsi que contre la **MOUCHE DU CHOU**. Il est alors également possible de procéder au **DESHERBAGE** de la pépinière.

Après préparation du sol, le fongicide, l'insecticide (traitement en plein) et le désherbant peuvent être mélangés et appliqués en un seul passage. L'incorporation doit être faite aussitôt (vibroculteur).

Les spécialités utilisables sont les suivantes :

FONGICIDE .... Dithane M 45 ...... 20 kg/ha
Dithane LF .... 28 l/ha
Sandozèbe .... 23 kg/ha

INSECTICIDE

• Traitement en plein .... Birlane CE 40 ..... 15 l/ha
Nexagan 40 .... 15 l/ha
Rhodocide .... 12 l/ha

• Traitement en localisation sur la raie de semis (doses pour un écartement de 30 cm entre les rangs, à disperser sur une bande de 5 cm de largeur) :

- Birlane G 10 S .... 25 g pour 100 m linéaires
- Curater .... 60 g " " "
- Delex .... 60 g " " "
- Oncol 5 G .... 60 g " " "

ATTENTION : L'utilisation répétée de carbamates peut engendrer une baisse d'efficacité (diminution de la rémanence) de ce type d'insecticides.

Si la pépinière est faite tous les ans au même endroit, alternez les traitements d'une année à l'autre avec des insecticides dont les matières actives appartiennent à des familles chimiques différentes : carbamates (Curater, Delex, Oncol) ou organo-phosphorés (Birlane, Nexagan, Rhodocide).

HERBICIDE

- Tréflan .... 2,5 l/ha

L'incorporation dans le sol de cet herbicide doit intervenir au plus tard dans les 24 heures (dégradation par la lumière).

-O-O-O-O-

Les Avertissements Agricoles "POMMES DE TERRE" (primeur, semence, conservation) sont diffusés sur MINITEL.

Pour les consulter, composez le 36-15, Code AVERT

En Ille-et-Vilaine, vous pouvez également composer le 36-15, Code TELMA 35

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 159 du 4 mai 1988

P34